

Projet de loi bioéthique : le gouvernement veut passer en force

Publié le 24 juillet 2020
4 minutes

« Vote à main levée au petit matin du samedi 1 août ou durant le week-end » : c'est ainsi que le gouvernement veut faire passer au plus vite le projet de loi relatif à la bioéthique pour l'examen duquel le Président de la République a souhaité prolonger jusqu'au 31 juillet la session extraordinaire du Parlement, alors que ce projet de loi mériterait au moins « un débat transparent et serein, un débat sans passion et sans faux-fuyants », dénoncent des parlementaires dans une tribune publiée dans Le Figaro du 22 juillet.

Les mesures immorales de ce projet de loi sont clairement expliquées par Mgr Aillet dans son communiqué du 18 juillet 2020 :

« C'est ainsi que la « méthode ROPA » (« réception des ovocytes de la partenaire »), qui consiste à féconder l'ovocyte d'une femme avant de le réimplanter dans l'utérus de sa compagne, pour que l'une et l'autre puissent être reconnues comme étant la mère du même enfant, pourrait être légalisée, au prix d'un véritable éclatement de la maternité... A moins qu'il s'agisse d'une tactique visant à minimiser la gravité de la « PMA sans père » auprès des députés pour emporter plus facilement leur adhésion !

La commission spéciale entend également autoriser la création d'embryons transgéniques, c'est-à-dire la modification génétique des embryons humains, qui risque fort d'aboutir, à plus ou moins brève échéance, à la naissance d'enfants génétiquement modifiés.

Les membres de la commission ont encore la prétention d'autoriser la fabrication d'embryons chimères homme-animal, par insertion de cellules-souches humaines dans des embryons d'animaux. L'élargissement du diagnostic préimplantatoire (DPI), c'est-à-dire du dépistage prénatal en vue de la destruction des embryons porteurs de certaines anomalies chromosomiques (telles que la trisomie 21) serait autorisé, à des fins ouvertement eugénistes.

Dans le même esprit, la commission spéciale bioéthique de l'Assemblée nationale autorise l'autoconservation des ovocytes (sans raison médicale) afin d'inciter les femmes en âge de procréer à remettre à plus tard leur projet de maternité... par PMA. Elle valide la technique du « bébé médicament », qui consiste à permettre la naissance d'un embryon exempt d'anomalies en vue d'utiliser ses cellules pour soigner un frère ou une sœur. Elle a voté la suppression du délai de réflexion d'une semaine avant une IMG (« Interruption Médicale de Grossesse », qui peut être pratiquée jusqu'à la veille de la naissance). Elle prévoit enfin la transcription automatique à l'état civil des enfants nés à l'étranger d'une GPA (« Gestation pour Autrui »).

Dans ces conditions, qui ne serait effrayé devant une telle manipulation de l'être humain, réduit à un matériau disponible aux désirs égoïstes d'une minorité de privilégiés qui pèsent sur le marché, ou à des fins de recherche médicale, quand on prétend par ailleurs déployer tant d'énergies pour sauvegarder les espèces animales au nom de la protection de l'environnement ? »

Les députés signataires de la tribune du Figaro dénoncent encore l'absence d'un « encadrement strict de la recherche embryonnaire (...) sacrifié sur l'autel du scientisme » : « alors que la Chine a fait sauter tous les verrous éthiques en la matière, obtenant par la contrainte d'ouvrir la voie aux expérimentations dignes du Meilleur des Mondes, la France y court, dans un esprit de suivisme puéril ».

L'évêque de Bayonne pose la question :

Comment ne pas manifester son indignation devant ce qui apparaît comme un passage en force, en plein cœur de la torpeur estivale, alors qu'après l'épreuve du confinement, les français sont en quête de détente et d'évasion ? Il est même à craindre que la psychose entretenue par la classe politico-médiatique autour d'une hypothétique deuxième vague de l'épidémie, conduisant à la mise en œuvre autoritaire de moyens disproportionnés pour lutter contre la pandémie, serve à détourner l'attention des citoyens de ces basses manœuvres politiques. Pourquoi en effet le Premier Ministre, dans son Discours de politique générale, omet-il d'évoquer le projet de loi bioéthique, alors qu'il est traité en urgence à l'Assemblée nationale ?

Notre pays risque de s'engager encore plus avant dans l'ignominie avec ce projet de loi contraire à la loi naturelle et donc en opposition à Dieu, créateur de cette loi naturelle.

Sources : diocese64.org / genethique.org / [Le Figaro](http://LeFigaro.com) / Le Saint Anne n°320.